

ARRETE n°2025 002 ORD
portant abrogation de l'arrêté n°2025 001 ORD portant délégation de
la signature de la Directrice
du Service Interacadémique des Examens et Concours des
académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)
en matière d'ordonnancement

La Directrice du Service Interacadémique des Examens et Concours,

VU le Code de l'Education, ses articles D.222-4 à D.222-10-1, et notamment ses articles D.222-5, D.222-9 et D.222-10 ;

VU l'arrêté ministériel du 17 mai 2023, renouvelant Madame Laurence TOUBIANA, inspectrice de l'éducation nationale hors classe, nommée dans l'emploi d'AENESR, secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours (SIEC) (académie de Paris), est renouvelée dans cet emploi pour une seconde période de cinq ans, du 01/09/2023 au 31/08/2028. Cet emploi n'est pas doté de l'échelon spécial ;

VU l'arrêté ministériel du 20 mars 2025 portant nomination de Madame Aurore COLLET directrice du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

ARRETE :

Article 1 :

L'arrêté n°2025-001 ORD en date du 10 avril 2025 portant délégation de la signature de la Directrice du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en matière d'ordonnancement est abrogé à compter du 29 avril 2025.

Article 2 :

La secrétaire générale du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Arcueil, le 29 avril 2025

Pour le préfet de la région Ile-de-France, et par délégation,

Aurore COLLET

« signé »

Directrice du SIEC

Liste des signatures des personnes ayant reçu délégation

Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et de Versailles

« signé »